Association des Parents d'Enfants Handicapés de Nouvelle-Calédonie

www.apeh.nc

Adhérent

GROUPE POLYHANDICAP FRANCE

PROJET ASSOCIATIF

2027-2032

Le 10 09 2026

Parce que la fragilité est une part très importante de notre humanité commune, nous faisons le choix de la solidarité, de la coopération et de l'engagement, afin que chacun, quelques soient ses difficultés et ses limites, puisse trouver sa place et contribuer, à sa manière, à la construction de notre destin commun.

TABLE DES MATIERES

Le mot de la Présidente 5
LA VOCATION DU PROJET ASSOCIATIF 7
PREAMBULE 7
METHODOLOGIE 7
OBJECTIFS DU PROJET ASSOCIATIF 7
Un outil de communication stratégique 7
Un moyen de faire le point sur la situation de l'association 8
PRESENTATION DE L'APEH-NC 9
NOTRE HISTOIRE, NOS ACQUIS 9
RAPPEL DES GRANDES DATES 10
NOS VALEURS 11
Nos valeurs fondamentales 11
Nos valeurs de terrain 13
Notre fonctionnement 15
NOTRE TRAVAIL EN RESEAU 18
Le collectif handicap 18
Le Groupe Polyhandicap France (GPF) 19
LES DEFIS DE L'APEH-NC 20
ORIENTATION 1 : ACCOMPAGNER LES PARCOURS DE VIE 20
Défi 1 : Viser à l'épanouissement des projets des bénéficiaires et à leur autonomie 20
Défi 2 : Favoriser la scolarisation dans un établissement scolaire ordinaire 21
Défi 3 : Travailler à des solutions face au vieillissement des bénéficiaires de la Maison Gabriel Poëdi 21
Défi 4 : Appréhender et accompagner au mieux la fin de vie pour les personnes handicapées, leurs familles et les aidants 22
ORIENTATION 2 : VEILLER AU BIEN-ETRE ET AU DEVELOPPEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES ET PARTICULIEREMENT POLYHANDICAPEES 22
Défi 1 : Veiller au bien-être et au développement des personnes handicapées et particulièrement polyhandicapées 22

Défi 2 : Reconnaître les personnes handicapées dans leur individualité et dans l'ensemble de leurs besoins 22

Défi 3 : Favoriser l'autodétermination des personnes handicapées 23

ORIENTATION 3 : MILITER DE MANIERE COLLECTIVE POUR L'AVANCEE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES EN NOUVELLE CALEDONIE 25

Défi 1 : Travailler en réseau avec les institutions et associations locales 25

Défi 2 : Militer pour mieux faire comprendre l'enjeu et l'importance des associations sur le territoire et les besoins en termes de handicap et pour favoriser l'accès aux droits fondamentaux et à une vie décente, aussi normale et épanouie que possible 25

Défi 3 : Développer au sein de l'association une culture de la réflexion éthique collective et pluridisciplinaire 25

ORIENTATION N°4 : SENSIBILISER ET CHANGER LE REGARD SUR LES PERSONNES HANDICAPEES 26

Défi 1 : Encourager la participation des bénéficiaires et de l'association à la vie de la cité 26

Défi 2 : Sensibiliser au niveau global à la fragilité et à la nécessité/intérêt de sa protection 26

ORIENTATION N°5 : SOUTENIR ET INTEGRER DAVANTAGE LES PARENTS ET FAMILLES DES PERSONNES HANDICAPEES 27

Défi 2 : Favoriser l'engagement des parents dans le développement de leur enfant 27

Défi 3 : Favoriser l'engagement des familles dans la vie associative 27

ORIENTATION 6 : PERENNISER LE FONCTIONNEMENT INTERNE DES STRUCTURES ET DE L'ASSOCIATION 28

Défi 1 : Maintenir la motivation, le bien-être et la reconnaissance du personnel 28

Défi 2 : Réfléchir à l'avenir du portage associatif 28

Défi 3 : Créer du lien avec les mécènes et les partenaires 29

PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION DU PROJET ASSOCIATIF 30

CONCLUSION 33

ANNEXE 1 – GLOSSAIRE 34

ANNEXE 2 – FICHE ACTIONS 36

Le mot de la Présidente

Notre association est née de l'engagement de parents qui, face au manque de solutions et à l'absence de reconnaissance des droits de leurs enfants, ont décidé d'agir. Ensemble, nous avons transformé nos inquiétudes en une force collective et en projets concrets ; c'est cette dynamique qui continue aujourd'hui de faire avancer la cause des personnes en situation de handicap, et notamment de polyhandicap, que nous accompagnons au quotidien.

Au fil de ces 30 années, l'APEH s'est développée. De simple association de familles, elle est devenue gestionnaire d'établissements médico-sociaux, partenaire des institutions, acteur de terrain et force de proposition dans tous les lieux où sont prises des décisions concernant les personnes en situation de handicap. Membre fondateur du Collectif Handicaps avec trois autres associations , elle est fière d'avoir contribué à poser les fondations d'une politique du handicap dans notre pays, même s'il reste encore un long chemin à parcourir pour que soient garantis un accès aux droits des personnes les plus vulnérables et une véritable égalité des chances.

Le présent projet marque une étape importante dans notre histoire. Il est le premier document qui rassemble notre vision commune, affirme nos valeurs et fixe les orientations qui guideront nos actions pour les années à venir ; il affirme ainsi notre volonté de renforcer notre utilité sociale en favorisant la participation de tous et de développer nos compétences et notre expertise en donnant vie à des projets innovants et toujours plus épanouissants pour les publics fragiles que nous accueillons.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à son élaboration : nos bénéficiaires qui nous inspirent, leurs familles qui nous accordent leur confiance, nos salariés dont les compétences et l'engagement sont remarquables, nos bénévoles qui portent nos valeurs depuis l'origine.

J'espère qu'il saura intéresser le plus grand nombre et qu'il pourra aider chacun dans sa pratique ou dans son approche du handicap. Ce projet est une invitation à poursuivre un engagement collectif le plus large possible : l'inclusion des personnes en situation de handicap, leur juste place dans notre pays, le respect de leur dignité, de leurs droits, de leurs besoins et de leur humanité mais aussi de leur différence, est une responsabilité partagée qui doit mobiliser l'ensemble de la société.

LA VOCATION DU PROJET ASSOCIATIF

PREAMBULE

Par son histoire, l'APEH ne s'est pas construite dès sa création autour d'un projet associatif. Les objectifs et défis de l'association sont nés « sur le tas » face à l'urgence du manque de droits et d'aménagements pour les personnes en situation de handicap en Nouvelle Calédonie.
Ainsi, l'association a évolué en s'appuyant sur ses statuts et plus tard sur les projets d'établissement de ses deux structures. Aujourd'hui, on constate l'émergence de la nécessité d'un outil qui apportera une cohérence et une lisibilité sur les objectifs et les actions de l'association et de ses établissements et dispositifs.

METHODOLOGIE

Ce projet est le résultat de nombreux entretiens réalisés auprès du personnel de direction et des membres du Conseil d'Administration de l'association, notamment ses membres fondateurs. Il s'appuie aussi sur des réunions régulières avec les bénévoles de la vie associative pour approbation du projet et sur les archives et les ressources internes à l'organisme.

OBJECTIFS DU PROJET ASSOCIATIF

Un outil de communication stratégique

Ce document a été rédigé avec pour objectif premier d'être diffusé au grand public. Il a donc été pensé et conçu pour être lisible et accessible au plus grand nombre, notamment les partenaires, mécènes et donateurs de l'association, les bénéficiaires, les familles, les institutions administratives et gouvernementales mais aussi toute personne intéressée par les actions de l'association et le domaine du handicap. Il est un outil

essentiel pour clarifier la lisibilité de l'association et nous faire connaître dans le secteur du handicap et à tous les publics.

Le deuxième objectif de la rédaction de ce projet associatif est de créer un outil interne qui fera office de garant des valeurs et missions de l'association sur lequel le personnel et les bénévoles pourront s'appuyer afin de s'assurer de la cohérence des actions effectuées.

Un moyen de faire le point sur la situation de l'association

L'élaboration et la rédaction de ce projet a permis aux cadres dirigeants, membres de la vie associative et du personnel de se réunir pour faire un point sur la situation de l'association et réfléchir ensemble à ses avancées, à ses forces, ses faiblesses et ses défis à venir. Ce moment d'échanges a ouvert des pistes sur les futures évolutions de l'association et de ses structures tout en fédérant les équipes autour d'une ligne directrice commune.
Le projet définitif a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration le 06 août 2026.

PRESENTATION DE L'APEH-NC

NOTRE HISTOIRE, NOS ACQUIS

En 1996, Gabriel et Catherine Poëdi, parents d'un enfant polyhandicapé, constatent le manque de prise en charge et d'attention aux droits des personnes handicapées en général. Avec d'autres familles, ils se réunissent et créent l'APEHNC, Association des Parents d'Enfants Handicapés de Nouvelle Calédonie. Un sigle volontairement large qui vise à n'exclure aucune famille face au manque d'aides sur le territoire. Cependant, ce sont surtout des familles dont l'enfant est en situation de handicap cérébro-moteur sévère qui rejoignent cette nouvelle association. Dans la pratique en effet, on constate que les enfants polyhandicapés, plus dépendants et plus souvent à la maison, ont particulièrement besoin d'accompagnement et l'association leur donne donc la priorité. A l'origine, uniquement animée par un groupe de bénévoles, l'association s'est développée pour devenir aujourd'hui gestionnaire de deux établissements médico-sociaux ainsi que d'un dispositif éducatif en ULIS dans le secondaire.

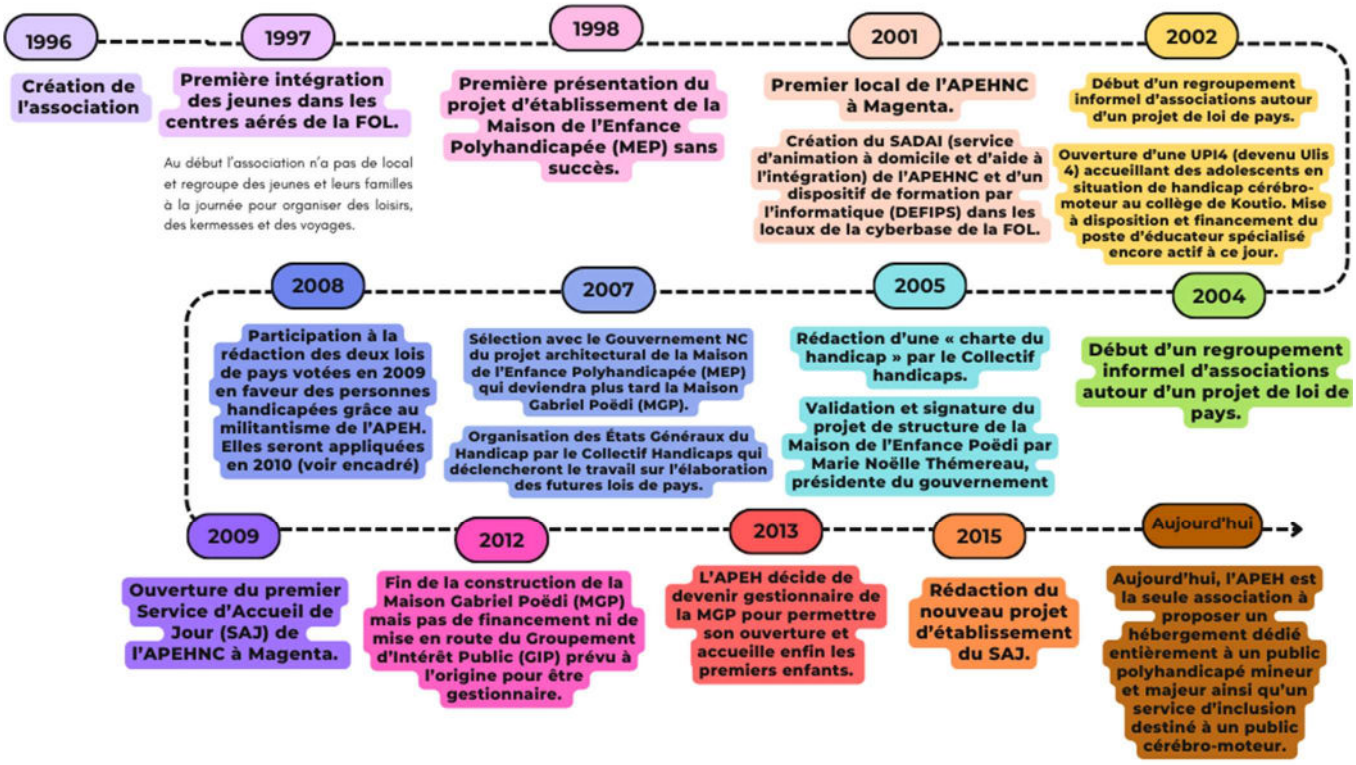
L'association a pour objet de regrouper les parents d'enfants handicapés en vue :

- D'établir des liens entre parents.
- D'apporter aux familles l'appui moral indispensable et de développer entre elles l'esprit d'entraide et de solidarité.
- De gérer tout type d'établissement susceptible d'accueillir des enfants, des adolescents ou des adultes en situation de handicap.
- D'établir des liens entre parents et personnels de l'établissement.
- De participer concrètement au fonctionnement des établissements dont elle a la gestion.
- D'apporter son soutien aux familles notamment en matière de droits de la personne handicapée.
- De sensibiliser les pouvoirs publics.
- De gérer tout dispositif d'accompagnement de la personne pouvant favoriser son autonomie, son inclusion sociale ou professionnelle.

- D'organiser des activités sportives, culturelles et de loisirs en direction des enfants, adolescents et adultes handicapés.

De simple association de parents à véritable force de proposition sur le territoire, l'association a évolué tout en participant activement à changer les lois et pratiques et à ouvrir le regard sur le handicap, notamment en créant avec quelques associations, le Collectif Handicaps en 2004.

RAPPEL DE QUELQUES GRANDES DATES



Les lois de 2009 : Appliquées début 2010, ces lois favorisent respectivement l'emploi des personnes en situation de handicap et la création d'un régime d'aides :
- Mise en place d'une allocation handicap.

- Structuration de l'existant : création du Comité d'Organisation Sanitaire et Sociale (COSS), du Conseil du Handicap et de la Dépendance (CHD) et passage en prix de journée pour les établissements médico-sociaux…
- Délibération 35 CP qui encadre les établissements médico-sociaux.

NOS VALEURS

Nos valeurs fondamentales

INCLUSION

Promouvoir et permettre l'inclusion et le respect de la personne dans toutes ses dimensions, y compris ses fragilités extrêmes et la reconnaissance de son humanité.

Cette reconnaissance passe avant tout par un refus de la différenciation et de toute pratique discriminatoire mais aussi par la promotion et la valorisation de la personne et de ses potentialités. Le but n'est pas que les établissements médico-sociaux deviennent des lieux isolants et ségrégationnistes mais bien des endroits où l'humanité et l'individualité de chacun sont reconnues. L'inclusion consiste aussi à identifier chacun comme un acteur à part entière de la société qui a le droit d'accéder aux milieux ordinaires (école, loisirs…) au même titre que les personnes valides. Cet accès à la vie normale ne peut avoir lieu sans un environnement qui se met à la place de la personne handicapée et vise à son épanouissement grâce à un accompagnement adapté.

ÉTHIQUE / DIGNITE

Respecter chacun dans son intégralité en tant qu'être humain et son droit à la dignité.

Selon le code civil français et ce depuis 1994, « La loi assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci et garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie ». Les personnes handicapées sont davantage exposées au risque de pauvreté, aux inégalités économiques, à la violence sexiste, à l'exploitation et aux abus sexuels, à l'exclusion des soins de santé et aux violations des droits humains. Aussi, il est du devoir de l'association et de ses personnels de veiller autant que possible à la considération et au maintien des droits des bénéficiaires de veiller. Afin d'œuvrer

activement pour que le respect dû aux jeunes et l'accès à leurs droits ne soit pas bafoués, l'association a créé en 2023 son comité éthique (cf. infra).

SOLIDARITE/ENTRAIDE

Réunir et accompagner les familles dans leurs difficultés.

Lors de sa création en 1996, l'association se réunit autour de familles d'enfants en situation de polyhandicap et de handicap cérébro-moteur. Elles sont alors porteuses de projet pour leurs enfants. Si les parents sont aujourd'hui moins investis dans la vie associative, l'APEH continue son engagement d'entraide et d'accompagnement dans les difficultés liées au rôle d'aidant et de parent d'un enfant peut ou non autonome. Cet accompagnement se fait grâce à un suivi social, administratif, éducatif et psychologique offert par les structures. Cela vise à permettre la création d'un réseau de solidarité entre les familles de personnes handicapées et notamment polyhandicapées en Nouvelle Calédonie.

MILITANTISME/BENEVOLAT

Être une force de propositions et d'avancées sur le territoire grâce à une équipe de bénévoles investis.

L'association n'est pas seulement gestionnaire de structures. Sa première vocation est avant tout militante avec pour objectif de lutter pour l'accès aux droits des personnes handicapées. Cette action militante est d'autant plus importante qu'elle concerne les droits de personnes polyhandicapées qui sont rarement reconnues et considérées ; on remarque un véritable retard accumulé en termes de connaissance sur le sujet. Encore aujourd'hui, l'association milite pour une étude en profondeur sur les besoins et les parcours de vie spécifiques aux personnes polyhandicapées. Pour cela, elle travaille en réseau grâce aux autres associations du secteur réunies au sein du Collectif Handicaps et grâce à son adhésion active au Groupe Polyhandicap France (GPF).

Nos valeurs de terrain

BIENTRAITANCE

Accompagner et aider les personnes en situation de handicap en respectant leurs droits et liberté

Il s'agit d'une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'usager, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Dans la pratique cela correspond à une écoute de l'usager et une participation dans son parcours ; la qualité du lien entre professionnels et usagers ; l'enrichissement des structures et des accompagnements grâce à toutes contributions internes et externes pertinentes ; le soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance.

PARTAGE

Ouvrir le regard sur le handicap et faire partager le quotidien des personnes en situation de handicap pour sensibiliser le public.

La sensibilisation au handicap passe avant tout par la visibilité et la représentation des personnes en situation de handicap. Pour cela, l'association travaille en partenariat avec d'autres organismes afin d'élaborer des outils de communication comme des clips vidéo visant à changer le regard sur le sujet ou des spectacles créés par les bénéficiaires qui sont disponibles sur les médias de l'APEH.

CONVIVIALITE

Gérer des structures d'accueil et d'hébergement dans une atmosphère familiale, transparente et à l'écoute des besoins des bénéficiaires et des professionnels.

L'APEH étant une association de parents, elle tient à garder son organisation conviviale avec une gestion et un fonctionnement transparent autant pour les salariés et les bénévoles que pour les bénéficiaires et leurs familles. Les structures sont aussi aménagées pour être les plus accueillantes possible avec des jardins, des couleurs, de la musique… Tout est fait pour que les établissements soient de vrais lieux de vie dans

lesquels les bénéficiaires peuvent s'épanouir. Une chambre parentale permet l'accueil de parents au sein de la MGP lorsqu'ils souhaitent venir en visite.

GESTION PARTICIPATIVE

Associer tous les membres de la structure au processus décisionnel

Favorisant le climat social des structures grâce à un système de management participatif permettant d'améliorer la qualité de vie au travail et d'assurer un processus décisionnel démocratique et solidaire. Pour cela, les établissements s'appuient sur un conseil consultatif de gestion réunissant membres du bureau, direction et personnels représentants des différents corps de métiers dans l'optique de d'échanger sur les décisions importantes à prendre.

PROFESSIONNALISME

Veiller à maintenir un niveau d'exigence et de compétences dans la qualité des services fournis aux bénéficiaires.

L'association, ses établissements et son dispositif scolaire visent à offrir aux jeunes un accompagnement adapté autant que possible à leurs besoins. Pour cela, l'association fait attention à maintenir une formation continue pour ses salariés en proposant une offre de formation locale ou hexagonale adaptée au corps de métier de chacun. Des membres du bureau se rendent régulièrement aux formations proposées par le Groupe Polyhandicap France (GPF en métropole) et repèrent ainsi des experts qui viennent parfois en retour former les salariés de l'association ou proposent des programmes de formation par visio-conférences. L'association vise à constamment maintenir et améliorer le niveau d'excellence de ses professionnels par exemple grâce au challenge sécurité instauré en 2022 qui a permis de réduire drastiquement les accidents de travail.

Notre fonctionnement

L'APEH est une association à la fois militante et gestionnaire. Elle regroupe deux structures et un petit dispositif, et accompagne environ 75 jeunes ainsi que leurs familles. L'association est soutenue par des bénévoles mais regroupe aussi plus de 90 salariés de 20 corps de métiers différents.

Présentation des structures et dispositifs

Les établissements ne fonctionnent pas de façon cloisonnée mais ont régulièrement des évènements et des activités en commun ; ils sont solidaires dans leur fonctionnement ouvert à la plus grande souplesse dans l'accueil propose : ainsi certains jeunes gens peuvent être hébergés à la MGP et usagers du SAJ en journée. Ce qui prime c'est le projet de la personne et le respect de ses besoins et de ses choix.

La Maison Gabriel Poëdi (MGP)

Dès la création de l'association nait l'idée d'un espace de vie et d'hébergement dédié aux jeunes polyhandicapés. Le projet de la « Maison de l'Enfance Polyhandicapée » voit ainsi le jour et se développe jusqu'à l'ouverture des portes de la Maison Gabriel Poëdi (MGP) en 2013. Le nom a été changé en l'honneur de Gabriel, Président fondateur de l'Association, décédé quelques années auparavant.

La MGP est un établissement médico-social d'accueil de personnes en situation de polyhandicap à partir de 6 ans. Les bénéficiaires y sont accueillis en hébergement, en accueil de jour ou en répit et répartis sur trois villas :

- La villa Valériane orientée sur la stimulation douce et l'éveil sensoriel.
- La villa Passiflore orientée sur la stimulation physique et l'interaction entre les jeunes.
- La villa Mélisse orientée sur la socialisation et la communication.

Grâce à la compétence pays de l'association, la MGP, située à Nouville, accueille des jeunes provenant de toute la Nouvelle Calédonie.

La structure bénéficie d'un plateau technique complet et est entièrement aménagée vers le bien-être des résidents notamment grâce à ses équipements adaptés avec des salles aménagées, un espace snoezelen ou encore une balnéothérapie.

Les principes fondamentaux du projet d'établissement de la structure sont les suivants :

- Prise en charge adaptée aux besoins spécifiques de la personne polyhandicapée.
- Maintien des liens familiaux.
- Ateliers éducatifs.
- Scolarisation dans un établissement scolaire ordinaire.
- Temps de répit aux familles : prise en charge complète de l'usager (rééducation, soins, éducatif…).
- Soutien à la parentalité.

Les missions principales de la MGP sont les suivantes :

- Accompagner par le soin, l'éducation et la rééducation.
- Assurer le bien-être et l'épanouissement.
- Optimiser toutes les compétences de chaque jeune.
- Ouvrir la structure sur l'extérieur et la vie de la cité.
- Favoriser les échanges avec les partenaires.
- Personnaliser la prise en charge.

Le Service d'Accueil de jour (SAJ)

Le SAJ est un établissement médico-social proposant de l'accueil en journée à un public majeur présentant un handicap moteur avec des troubles sensoriels associés.
Structure historique de l'association, le premier SAJ voit le jour en 2009 dans les locaux de Magenta. Aujourd'hui situé à Montravel, il est passé de 1 à 17 employés et profite à 25 bénéficiaires. Son objectif principal est d'accompagner chaque bénéficiaire dans son autonomie notamment grâce à un choix de modules éducatifs qui se déclinent en différents projets, sorties et activités :

- Un module « Passerelle » visant l'acquisition de prérequis pour une éventuelle insertion professionnelle ou préprofessionnelle.
- Un module « Bien-être et Communication » visant l'éveil des sens et du lien social
- Un module « Projet » permettant le montage de projets de groupe
- Un module « Autonomie Sociale » avec un accompagnement vers la vie en autonomie et l'inclusion dans la société.
- Un module « Hygiène et Santé » acteur de prévention.

Modules auxquels se rajoute un accompagnement hors les murs pour ceux qui sortent de la structure. Cet accompagnement spécifique fait l'objet d'un projet de création d'un dispositif *ad hoc* déposé au COSS début 2026.

Les principes fondamentaux du projet d'établissement de la structure sont les suivants :

- Prise en charge adaptée aux besoins spécifiques de la personne.
- Personnalisation et individualisation des prises en charge.
- Accompagnement à l'autonomie au quotidien.

Les missions principales du SAJ sont les suivantes :

- Accompagner via des ateliers éducatifs.
- Assurer le bien-être et l'épanouissement.
- Optimiser toutes les compétences de chaque bénéficiaire.
- Ouvrir la structure sur l'extérieur et la vie de la cité.

Le dispositif éducatif détaché en ULIS PMR TFM (Personne à Mobilité Réduite / Trouble des Fonctions Motrices)

L'APEH ayant milité depuis sa création pour que les enfants polyhandicapés puissent aller à l'école, les jeunes ont pu avoir accès à une scolarisation via deux établissements :

- L'école François Griscelli à Nouméa qui gère une CLIS4 dédiée au handicap moteur lourd avec handicaps associés.
- Le collège de Dumbéa sur mer et son dispositif ULIS PMR TFM permettant à certains jeunes de bénéficier d'un temps d'accompagnement par une éducatrice spécialisée de l'APEH.

Ces temps scolaires, variables en heures, selon les jeunes sont très précieux en termes d'apprentissages de règles et de consignes ainsi que de socialisation.

Grâce à différents soutiens (la direction du collège, des dons, du premier et second degré, du Kiwanis, de l'APEH, de la Province Sud), le dispositif ULIS PMR TFM4 a pu être entièrement aménagé dans l'accès aux terrains de sport, à l'espace de repos et à l'espace sanitaire. Du matériel adapté et favorisant l'inclusion a aussi pu être acquis.

Les objectifs principaux du dispositif sont les suivants :

- Développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication afin de s'épanouir le plus possible.
- Permettre des temps de scolarité accompagnés à un maximum de jeunes, y compris ceux qui n'ont pas pu être scolarisés avant.
- Faire rayonner les jeunes à travers différents projets au sein du collège ou en dehors des murs et avec des intervenants extérieurs.
- Sensibiliser les élèves et l'équipe pédagogique et éducative du collège aux handicaps.
- Permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale de l'élève tout en s'adaptant à un nouvel environnement.
- Permettre la préparation d'un projet personnel d'orientation ou consolider un projet de vie en concertation avec les différents acteurs travaillant autour du handicap.

NOTRE TRAVAIL EN RESEAU

Depuis sa création, l'APEH travaille en réseau avec d'autres associations et collectifs du secteur. Dans une optique de créer du lien et d'échanger des compétences, l'association continue à développer ce réseau avec ses nombreux partenaires dont les principaux sont les suivants :

Le Collectif Handicaps

Co-fondé en 2004 par quatre associations dont l'APEH, le Collectif Handicaps est un regroupement d'associations du secteur (25 sur l'ensemble du territoire) et de particuliers, représentatifs des personnes en situation de handicap et de dépendance, à vocation territoriale. Depuis sa création, l'APEH a porté deux fois sa présidence dont la première qui a porté les États Généraux et construit avec le gouvernement les lois de pays de 2009.
Ses missions sont les suivantes :
- Être un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour toutes les questions générales, éthiques et juridiques touchant au handicap ou à la dépendance

- Accompagner la mise en œuvre du cadre juridique existant.
- Représenter les associations de personnes en situation de handicap et dépendantes, membres du Collectif Handicaps, au sein du Conseil du Handicap et de la Dépendance et dans toute autre commission ou structure.
- Assurer une mission d'information, de vigilance et prospective en matière de politique du handicap.
- Promouvoir et défendre les droits des personnes en situation de handicap ou de dépendance.
- Porter les notions de projet de vie (la personne handicapée devient acteur de sa vie) et de participation sociale pleine et entière (accès à la culture, au sport, à l'éducation et au marché de l'emploi).

L'APEH figure dans son conseil d'administration, bénéficie de son soutien et de son réseau et organise régulièrement des évènements avec le Collectif Handicaps.

Le Groupe Polyhandicap France (GPF)

L'APEH est le représentant du GPF en Nouvelle Calédonie.
Il s'agit d'un collectif qui rassemble des parents, des professionnels et des associations et leur apporte soutien, assistance, aide technique, et représentation auprès des instances publiques ou privées. Il vise à être une force de propositions et d'actions auprès des pouvoirs publics pour défendre la qualité de vie des personnes polyhandicapées, leur droit aux soins, à l'éducation et à la citoyenneté.
Le GPF est d'un grand soutien pour apporter des connaissances développées sur le polyhandicap et ses professionnels viennent lorsque c'est financièrement possible pour l'association, proposer des formations sur site aux employés de l'APEH ou mettent à disposition des formations par visio-conférence.

LES DEFIS DE L'APEH-NC

ORIENTATION 1 : ACCOMPAGNER LES PARCOURS DE VIE

Défi 1 : Viser à l'épanouissement des projets des bénéficiaires et à leur autonomie

- ⇨ S'assurer de l'adéquation entre les besoins des nouveaux bénéficiaires et l'offre de prise en charge des structures lors de la commission APEH par la création d'outils adaptés (par exemple une grille de lecture).

- ⇨ Former les professionnels à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux profils de bénéficiaires par exemple les traumas crâniens.

- ⇨ Proposer un suivi médical et psychologique adapté à la diversité des situations de handicap.

- ⇨ Continuer à proposer des temps spécialisés dédiés à l'épanouissement des projets personnels des jeunes que ce soit pour une insertion à l'emploi, lorsque cela est possible, au logement ou un développement personnel.

- ⇨ Créer des outils d'inclusion grâce à des tremplins comme le dispositif PIMO qui permet aux jeunes de s'engager dans des volontariats positifs.

- ⇨ Réfléchir à des dispositifs mobiles d'accompagnement pour fluidifier la mobilité lors des parcours de vie, voire réfléchir à la création d'un troisième service centré sur l'insertion professionnelle et l'accompagnement à l'emploi.

Qu'est-ce que le dispositif PIMO ? Créé par les professionnels du SAJ, les temps PIMO (Période d'Inclusion en Milieu Ordinaire) ont pour but d'ouvrir à une inclusion sociale différente dans des milieux semi-professionnels (par exemple des associations). Les jeunes participent par exemple à l'accueil des invités lors d'évènements caritatifs.

Qu'est-ce qui caractérise le profil des traumas crâniens ? « Atteinte cérébrale due à un traumatisme accidentel. Chez le traumatisé crânien, des troubles moteurs peuvent exister (type hémiplégie) mais également des troubles du comportement (lenteur, excitabilité, désinhibition, perte de repères dans le temps et/ou dans l'espace.) » *Définition de « vivre ensemble : guide de civilités à usage des gens ordinaires »*

Défi 2 : Favoriser la scolarisation dans un établissement scolaire ordinaire

- ⇨ Offrir un accompagnement individualisé et inclusif grâce au dispositif ULIS et à l'insertion dans les classes CLIS.
- ⇨ Encourager l'accompagnement scolaire « normal » avant la rentrée en primaire.
- ⇨ Continuer à militer pour une prise en charge de l'accueil en crèche.

Défi 3 : Travailler à des solutions face au vieillissement des bénéficiaires de la Maison Gabriel Poëdi

- ⇨ Réfléchir à l'aménagement des structures pour accueillir les bénéficiaires vieillissants et répondre à leurs besoins plus spécifiques.
- ⇨ Proposer des solutions pour accompagner les familles face au vieillissement de leur enfant et notamment un soutien et suivi psychologique.
- ⇨ Envisager des formations pour les professionnels pour mieux appréhender les besoins spécifiques liés à la maladie et à l'âge.

Défi 4 : Appréhender et accompagner au mieux la fin de vie pour les personnes handicapées, leurs familles et les aidants

- ⇨ Réfléchir à l'aménagement d'un suivi médical, paramédical plus spécialisé.
- ⇨ Former les professionnels à la gestion du deuil dans les équipes mais aussi dans les familles.
- ⇨ Aménager un parcours de suivi psychologique pour les professionnels, les jeunes et les familles.

ORIENTATION 2 : VEILLER AU BIEN-ETRE ET AU DEVELOPPEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES ET PARTICULIEREMENT POLYHANDICAPEES

Défi 1 : Veiller au bien-être et au développement des personnes handicapées et particulièrement polyhandicapées

- ⇨ Assurer un accueil et un hébergement grâce à des structures spécialisées.
- ⇨ Garantir l'accès au soin grâce au suivi du plan de soin pour chaque jeune par les personnels de la structure.
- ⇨ Défendre les bénéficiaires contre tout risque de maltraitance ou de négligence physique et morale en maintenant le lien avec les familles et en proposant des places de répit et d'accueil d'urgence.
- ⇨ Assurer l'accès aux droits, à une représentation et assistance légale et à une couverture sociale dans leur quotidien.

Défi 2 : Reconnaître les personnes handicapées dans leur individualité et dans l'ensemble de leurs besoins

- ⇨ Reconnaître la pluralité des besoins des personnes accueillies et assurer leur respect grâce à des projets personnels individualisés créés par l'équipe éducative.
- ⇨ Favoriser l'accès à la vie intime, sexuelle et affective en créant davantage de relais avec des associations spécialisées et des psychologues.

- ⇨ Développer une écoute bienveillante et savoir orienter vers les professionnels spécialisés.
- ⇨ Continuer de respecter notre engagement de devoir de dialogue et d'écoute grâce au Comité d'éthique.

Qu'est-ce que le Comité d'éthique ? Créé en 2023, le comité réunit des membres du personnel et des usagers pour déterminer en commun si une demande est éthiquement faisable dans un établissement médico-social. Il vérifie que cette demande ne va pas à l'encontre des valeurs humaines mais favorise le bien être du jeune et continue à le considérer en tant qu'être humain à part entière en restant pertinent en fonction de ses capacités. Il vise avant tout à lutter contre la déshumanisation des bénéficiaires et les considérer pleinement en tant qu'individus.

Défi 3 : Favoriser l'autodétermination des personnes handicapées

- ⇨ Encourager au maximum l'autonomie de la personne à travers des activités dédiées et des temps spécialisés.
- ⇨ Développer autant que possible les capacités des personnes handicapées au travers des activités sensorielles, des soins paramédicaux et des temps éducatifs.
- ⇨ Favoriser l'accès pour tous à des outils nécessaires à la mobilité et à la communication par l'achat de matériels spécialisés
- ⇨ Favoriser la formation et l'accompagnement dans les gestes et connaissances pratiques du quotidien grâce au travail éducatif et paramédical.
- ⇨ Impliquer autant que possible les bénéficiaires dans les décisions qui les concernent et adopter une démarche d'écoute attentive pour que ces décisions soient au maximum prises en compte et respectées.
- ⇨ Soutenir autant que possible les projets des bénéficiaires d'accès à un logement adapté.
- ⇨ Intégrer au maximum les jeunes dans la participation à la vie de la cité et de leur communauté en respectant la coutume et la vie citoyenne (notamment grâce à l'accès au vote pour ceux qui le peuvent).

Exemples d'activités proposées : art thérapie, théâtre, atelier de développement personnel, motricité, atelier 5 sens, sport adapté, sophrologie, expression musicale, jardin, journal, sorties…Chacune est pensée et adaptée selon les besoins des jeunes en fonction de leur parcours et vise à développer un sens, une capacité ou l'autonomie du bénéficiaire.

Défi 4 : Connaître et appréhender les besoins spécifiques des personnes handicapées et particulièrement polyhandicapées

- ⇨ Continuer de militer pour l'étude de terrain et le recensement sur les besoins des personnes handicapées.
- ⇨ Continuer à proposer des formations variées à toutes les catégories de professionnels.
- ⇨ Créer davantage de liens avec le Groupe Polyhandicap France (GPF) dans l'objectif de profiter des connaissances de leurs expertises sur le sujet.

Rappel des textes de loi françaises et des lois de pays sur les droits des personnes handicapées : En France, la loi du 11 février 2005 pose le principe selon lequel : « « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ». Pour la première fois, le handicap est considéré comme une « restriction de participation à la vie en société ». Cela marque en tournant majeur : on ne prend plus « en charge » mais on prend « en compte » la personne. En Nouvelle Calédonie, face au vide juridique et légal, les associations dont l'APEH militent pour plus d'inclusion, de droits et de considération pour les personnes en situation de handicap. En 2009, deux lois de pays permettent enfin la création d'un régime d'aide et d'action sociale et l'accès à des allocations mais il reste encore beaucoup à faire.

ORIENTATION 3 : MILITER DE MANIERE COLLECTIVE POUR L'AVANCEE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES EN NOUVELLE CALEDONIE

Défi 1 : Travailler en réseau avec les institutions et associations locales

- ⇨ Développer un réseau avec les associations locales dans et en dehors du secteur du handicap afin d'avoir un pilotage commun dans le secteur (L'APEHNC a fait partie des associations qui, en 2013, ont fondé le Collectif des Associations et en reste membre aujourd'hui).
- ⇨ Continuer à militer auprès des institutions pour une meilleure structuration de la vie associative dans le pays. Par exemple une charte des engagements réciproques, une convention de secteur et des directives ou encore un cadre clair sur les tutelles.

Défi 2 : Militer pour mieux faire comprendre l'enjeu et l'importance des associations sur le territoire et les besoins en termes de handicap et pour favoriser l'accès aux droits fondamentaux et à une vie décente, aussi normale et épanouie que possible

- ⇨ Continuer l'action militante de l'association auprès des institutions locales notamment pour combler les vides juridiques autour du secteur du handicap en Nouvelle Calédonie.
- ⇨ Travailler en étroite collaboration avec les élus en charge du secteur et leurs administrations pour que soit définie dans notre pays une politique générale cohérente autour de la personne en situation de handicap.

Défi 3 : Développer au sein de l'association une culture de la réflexion éthique collective et pluridisciplinaire

- ⇨ Soutenir les professionnels dans leurs pratiques tout autant que les amener à se questionner sur elles.
- ⇨ Promouvoir la bientraitance.

ORIENTATION N°4 : SENSIBILISER ET CHANGER LE REGARD SUR LES PERSONNES HANDICAPEES

Défi 1 : Encourager la participation des bénéficiaires et de l'association à la vie de la cité

- ⇨ Faire participer les bénéficiaires à la vie de la cité grâce au dispositif PIMO.
- ⇨ Encourager la participation à des sorties et des évènements favorisant l'inclusion.

Défi 2 : Sensibiliser au niveau global à la fragilité et à la nécessité/intérêt de sa protection

- ⇨ Organiser encore davantage de projets communs ouverts au grand public avec des associations du Collectif Handicaps ou des institutions pour promouvoir l'inclusion et les actions de l'association.
- ⇨ Réfléchir à un mécénat plus citoyen pour créer du lien humain entre les donateurs et les bénéficiaires et sensibiliser à la question du handicap.
- ⇨ Développer les outils de communication de l'association afin de faire partager ses actions et ses valeurs à un public divers.
- ⇨ Rendre plus visible dans le quotidien de la cité les personnes en situation de handicap.
- ⇨ Amener à une réflexion collective autour de la question de la fragilité, de la place et du rôle des personnes vulnérables dans notre société et de l'importance de la personne plus que de ses capacités.

ORIENTATION N°5 : SOUTENIR ET INTEGRER DAVANTAGE LES PARENTS ET FAMILLES DES PERSONNES HANDICAPEES

Défi 1 : Créer un réseau pour soutenir les parents et familles

- ⇨ Trouver des solutions de loisirs et de rencontres permettant aux familles de créer du lien (rencontres ponctuelles, voyages, création de projets en commun).
- ⇨ Encourager les rencontres lors de repas communs et diffuser autant que possible l'information afin de toucher le plus grand public possible.
- ⇨ Continuer à proposer un accompagnement social complet pour faciliter le quotidien des parents et des familles.

Défi 2 : Favoriser l'engagement des parents dans le développement de leur enfant

- ⇨ Favoriser le retour ponctuel à domicile pour les enfants en hébergement.
- ⇨ Encourager les visites dans les établissements notamment grâce à des évènements annuels comme les portes ouvertes.
- ⇨ Maintenir un lien fort entre le personnel des établissements et les familles afin d'entretenir une relation de confiance et d'impliquer les proches dans le vécu de la personne au sein de nos établissements

Défi 3 : Favoriser l'engagement des familles dans la vie associative

- ⇨ Continuer la démarche actuelle d'efforts entreprise pour communiquer davantage et intégrer au maximum les familles lors des évènements et rencontres associatives.
- ⇨ Maintenir une communication claire et accessible pour encourager la présence et la participation lors d'évènements de la vie associative.
- ⇨ Proposer des solutions de transports chaque fois que possible afin d'assurer la présence des parents qui ne peuvent pas se déplacer dans ces évènements.

- ⇨ Continuer de réfléchir à des propositions pour impliquer les parents dans le Conseil de Vie Sociale (CVS) des établissements et le rendre plus lisible afin qu'ils réalisent le lien concret entre cette réunion et l'amélioration du bien-être de leur enfant.

Qu'est-ce que le CVS ? Le CVS (Conseil de Vie Sociale) est un moment d'échange à destination des usagers afin que les jeunes et leurs familles puissent donner leur avis et poser des questions. Ce conseil permet de monter des projets impulsés par les bénéficiaires et donne aux parents l'occasion de s'investir dans le quotidien de leur enfant. Il se réunit 3 à 4 fois par an et a notamment permis pour le moment d'améliorer l'accessibilité des jardins de la MGP et à mieux équiper les villas.

ORIENTATION 6 : PERENNISER LE FONCTIONNEMENT INTERNE DES STRUCTURES ET DE L'ASSOCIATION

Défi 1 : Maintenir la motivation, le bien-être et la reconnaissance du personnel

- ⇨ Réfléchir à des solutions pour encourager la formation et l'emploi local.
- ⇨ Fidéliser le personnel notamment paramédical.
- ⇨ Consolider et soulager les postes de direction en renforçant les moyens humains.
- ⇨ Assurer aux personnel un plan de carrière correct et un package social satisfaisant.

Défi 2 : Réfléchir à l'avenir du portage associatif

- ⇨ Offrir un soutien humain à la vie associative dont les membres sont vieillissants sachant que la double mission gestionnaire/militante peut s'avérer lourde à porter.
- ⇨ S'interroger sur les perspectives de la vie associative afin qu'elle ne perde pas sa dimension familiale et conviviale dans les prochaines années.

Défi 3 : Créer du lien avec les mécènes et les partenaires

- ⇨ Structurer et simplifier la prise en charge en interne du mécénat afin de soulager la vie associative.
- ⇨ Favoriser les échanges avec les mécènes et partenaires afin de s'assurer de liens plus forts dans l'avenir.

PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION DU PROJET ASSOCIATIF

Le présent projet associatif est un document stratégique : il fixe le cap de l'association pour la période 2027-2032 et donne son sens à l'ensemble des projets d'établissement et de service portés par l'APEH. À ce titre, son évaluation ne saurait se confondre avec celle, plus opérationnelle, que chaque structure conduit dans le cadre de son propre projet d'établissement. Elle se situe à un niveau supérieur : celui du sens donné à l'action collective et de la cohérence d'ensemble entre les orientations retenues par l'association et leur déclinaison sur le terrain.

Évaluer ce projet, c'est donc s'assurer, dans la durée, que les six orientations qui le structurent, continuent d'irriguer les choix concrets faits par les établissements et dispositifs de l'association, et que les défis identifiés trouvent une traduction effective dans les pratiques professionnelles comme dans la vie associative. Cette évaluation n'a pas vocation à se substituer aux outils de pilotage internes à chaque structure ; elle vient au contraire leur donner un cadre commun et une lisibilité partagée, garantissant que les projets d'établissement demeurent des déclinaisons cohérentes de la stratégie associative et non des trajectoires isolées.

Le dispositif retenu repose sur trois piliers : une revue annuelle assurée par le bureau, permettant de suivre l'avancement des actions engagées ; un bilan à mi-parcours en 2029, offrant l'occasion d'ajuster si nécessaire certaines priorités ; et un bilan final en 2032, préalable à l'élaboration du prochain projet associatif. Ce suivi s'appuie, pour chaque orientation, sur des indicateurs simples et directement lisibles, ainsi que sur des fiches actions, présentées en annexe, qui déclinent chaque défi en éléments de suivi opérationnels : pilote, échéance indicative et indicateur(s) de suivi.

TABLEAU DE SYNTHÈSE — SUIVI DU PROJET ASSOCIATIF PAR ORIENTATION

Orientation	Nombre de défis	Indicateur(s) de synthèse	Fréquence de revue
1. Accompagner les parcours de vie	4	Taux de défis engagés ou réalisés sur l'orientation / Nombre cumulé de bénéficiaires concernés par les dispositifs d'accompagnement du parcours (PIMO, scolarisation, aménagement lié au vieillissement)	Annuelle (bureau)
2. Veiller au bien-être et à l'épanouissement des personnes handicapées accueillies et particulièrement celles qui sont polyhandicapées	4	Taux de bénéficiaires disposant d'un projet personnalisé actualisé / Nombre d'actions de formation ou de sensibilisation professionnelle réalisées dans l'année	Annuelle (bureau)
3. Militer de manière collective pour l'avancée des droits des personnes handicapées en Nouvelle-Calédonie et pour l'élaboration d'une politique du handicap dans notre pays	3	Nombre de démarches ou rencontres institutionnelles menées dans l'année / Nombre de saisines du Comité d'éthique traitées	Annuelle (bureau)
4. Sensibiliser et changer le regard sur les personnes en situation de handicap	2	Nombre de projets ou évènements grand public organisés dans l'année	Annuelle (bureau)
5. Soutenir et intégrer davantage les parents et familles des personnes en situation de handicap	3	Taux de participation des familles aux instances et évènements associatifs (CVS, fêtes diverses, portes ouvertes, AG)	Annuelle (bureau)

6. Pérenniser le fonctionnement interne des structures et de l'association	3	Taux de turnover du personnel, notamment paramédical / Avancement de la réflexion sur le portage associatif	Annuelle (bureau), jalon 2029

Ce tableau offre une lecture d'ensemble en un coup d'œil ; le détail des actions, pilotes et indicateurs propres à chaque défi figure dans les fiches actions présentées en annexe.

CONCLUSION

Ce projet associatif est le premier document qui rassemble, en un seul lieu, l'histoire, les valeurs et les orientations qui guideront l'action de l'APEH jusqu'en 2032. Il ne prétend pas figer une trajectoire mais veut poser un cadre commun, suffisamment clair pour donner du sens à l'action de chacun, et suffisamment ouvert pour que les projets d'établissement et de service qui en découlent, puissent se l'approprier selon leurs réalités propres.

La force de ce projet ne doit pas résider dans sa seule rédaction, mais dans sa capacité à rester vivant, c'est à dire à être relu, questionné et ajusté au fil des revues annuelles, du bilan à mi-parcours, et du dialogue constant entre le bureau, les directions de structure, les professionnels, les bénéficiaires et leurs familles. Ce projet est une invitation à une collaboration active de tous. Plus qu'un document figé, c'est une vigilance partagée, un engagement collectif qui permettront à l'association de tenir le cap fixé par ces six orientations et leur volonté de construire avec et pour les personnes en situation de handicap, une société plus juste, plus solidaire et plus respectueuse de leurs droits, de leurs besoins et de leur dignité.

L'APEH aborde cette nouvelle période forte de trente années d'expérience et d'engagement, mais aussi consciente des défis qui l'attendent : le vieillissement de ses bénéficiaires et de ses membres bénévoles, l'évolution des besoins des personnes accueillies et la nécessité de continuer à faire entendre leur voix en Nouvelle-Calédonie. C'est avec cette même détermination que celle qui a présidé à sa création que l'association souhaite poursuivre, dans les années à venir, son double engagement de gestionnaire et de force militante au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Mais elle entend aussi être davantage soutenue voire guidée dans ses actions et ses projets, par une véritable politique pays du handicap, qui tarde aujourd'hui à se construire efficacement et rationnellement autour des personnes en situation de handicap.

ANNEXE 1 – GLOSSAIRE

APEH / APEHNC (Association des Parents d'Enfants Handicapés de Nouvelle-Calédonie) : Association créée en 1996 par des familles de personnes en situation de handicap, aujourd'hui gestionnaire de deux établissements médico-sociaux et d'un dispositif de scolarisation, et engagée dans l'action militante en faveur des droits des personnes handicapées.

CHD (Conseil du Handicap et de la Dépendance) : Instance créée en Nouvelle-Calédonie à la suite des lois de 2009, chargée des questions relatives au handicap et à la dépendance sur le territoire.

CLIS4 : Classe pour l'inclusion scolaire dédiée à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Collectif Handicaps : Regroupement d'associations et de particuliers du secteur du handicap et de la dépendance en Nouvelle-Calédonie, co-fondé en 2004 par quatre associations dont l'APEH, et représentatif de leurs membres auprès des pouvoirs publics.

Comité d'éthique : Instance interne créée par l'association en 2023, réunissant des membres du personnel et des usagers, chargée d'examiner la conformité de certaines demandes ou situations aux valeurs humaines et aux droits des personnes accueillies.

COSS (Comité d'Organisation Sanitaire et Sociale) : Instance créée à la suite des lois de 2009, encadrant l'organisation et le financement des établissements médico-sociaux en Nouvelle-Calédonie.

CVS (Conseil de Vie Sociale) : Instance de participation destinée aux usagers et à leurs familles, leur permettant de donner leur avis sur la qualité de l'accueil de l'établissement, de poser des questions et de contribuer à des projets épanouissants au sein de l'établissement ; Il se réunit 3 à 4 fois par an.

Délibération 35 CP : Texte réglementaire encadrant le fonctionnement des établissements médico-sociaux en Nouvelle-Calédonie datant de 2010.

GPF (Groupe Polyhandicap France) : Collectif national rassemblant parents, professionnels et associations autour du polyhandicap, dont l'APEH est le représentant en Nouvelle-Calédonie.

MGP (Maison Gabriel Poëdi) : Établissement médico-social géré par l'APEH, accueillant des personnes en situation de polyhandicap à partir de 6 ans, en hébergement, accueil de jour ou répit, réparties sur trois villas (Passiflore, Valériane, Mélisse).

PIMO (Période d'Inclusion en Milieu Ordinaire) : Dispositif créé par les professionnels du SAJ, permettant aux bénéficiaires de vivre des temps forts d'inclusion sociale dans des milieux semi-professionnels, par exemple lors d'évènements associatifs ou caritatifs.

Polyhandicap : Situation de handicap définie par le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 (article D. 312-0-3, 5° du Code de l'action sociale et des familles), caractérisée par un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, entraînant de graves perturbations motrices, perceptives et cognitives ainsi qu'une extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale, nécessitant un accompagnement global et individualisé tout au long du parcours de vie.

SAJ (Service d'Accueil de Jour) : Établissement médico-social de l'APEH proposant un accueil en journée à un public adulte présentant un handicap moteur avec troubles sensoriels associés.

ULIS PMR TFM (Personne à Mobilité Réduite / Trouble à Fonction Motrice) : Dispositif de scolarisation situé au collège de Dumbéa-sur-Mer, permettant à des jeunes en situation de handicap moteur lourd et cérébro-moteur de bénéficier d'un temps scolaire en classe ordinaire, accompagné par les professionnels de l'ULIS

Villa : Unité d'hébergement de la Maison Gabriel Poëdi, organisée autour d'un projet spécifique (stimulation sensorielle, stimulation physique, socialisation) pour répondre aux besoins des bénéficiaires. Toutes portent le nom d'une plante aux vertus apaisantes (Valeriane, Passiflore et Melisse)

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) : Réglementation européenne encadrant la collecte, le traitement et la conservation des données à caractère personnel. Elle s'applique aux données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation du projet associatif, ainsi qu'à celles concernant les bénéficiaires, leurs familles et les professionnels, et impose notamment leur agrégation ou leur anonymisation lorsque leur diffusion dépasse un usage strictement interne.

ANNEXE 2 – FICHE ACTIONS

ORIENTATION N°1 - ACCOMPAGNER LES PARCOURS DE VIE

Défi	Actions associées	Pilote	Échéance indicative	Indicateur(s) de suivi
1. Viser à l'épanouissement des projets des bénéficiaires et à leur autonomie	Adéquation besoins/offre à l'admission (grille de lecture) ; formation aux nouveaux profils (traumas crâniens) ; suivi médical et psychologique adapté ; temps dédiés aux projets personnels ; dispositif PIMO ; réflexion sur un dispositif mobile/3e service insertion socio professionnelle	Direction en lien avec la commission d'admission APEH	Continue, revue 2029	Nombre de professionnels formés à l'accueil de nouveaux profils / Nombre de jeunes bénéficiant du dispositif PIMO
2. Favoriser la scolarisation dans un établissement scolaire ordinaire	Accompagnement individualisé ULIS/CLIS ; accompagnement avant la rentrée en primaire ; plaidoyer pour l'accueil en crèche	Dispositif ULIS PMR TFM en lien avec le vice-rectorat	Continue	Nombre de jeunes scolarisés via ULIS/CLIS / Nombre de démarches de plaidoyer engagées sur l'accueil en crèche
3. Réfléchir à des solutions face au vieillissement des bénéficiaires de la MGP	Aménagement des structures ; accompagnement des familles (soutien psychologique) ;	Direction MGP	2027-2029 (étude), 2029-2032 (mise en œuvre)	Nombre de formations dispensées sur le vieillissement /

	formation des professionnels			Avancement du projet
4. Appréhender et accompagner au mieux la fin de vie	Suivi médical/paramédical spécialisé ; formation à la gestion du deuil ; parcours de suivi psychologique	Direction MGP, médecin coordonnateur	Continue	Nombre de professionnels formés à la gestion du deuil / Formalisation effective du parcours de suivi psychologique

ORIENTATION N°2 - VEILLER AU BIEN-ETRE ET AU DEVELOPPEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES ET PARTICULIEREMENT POLYHANDICAPEES

Défi	Actions associées	Pilote	Échéance indicative	Indicateur(s) de suivi
1. Protéger et accompagner les personnes handicapées dans le but de maximiser leur bien-être	Accueil et hébergement spécialisés ; accès au soin (plan de soin) ; prévention maltraitance/négligence (répit, urgence) ; accès aux droits et à une couverture sociale	Direction équipes médicales et paramédicales	Continue	Taux de plans de soin actualisés pour les bénéficiaires / Nombre de places de répit ou d'accueil d'urgence mobilisées
2. Reconnaître les personnes handicapées dans leur individualité et l'ensemble de leurs besoins	Projets personnels individualisés ; accès à la vie intime/affective (relais spécialisés) ; écoute bienveillante ; Comité d'éthique	Équipes éducatives, Comité éthique	Continue	Taux de bénéficiaires disposant d'un projet personnalisé actualisé / Nombre de relais mobilisés sur la vie affective et intime
3. Favoriser l'autodétermination des personnes handicapées	Activités dédiées à l'autonomie ; accès aux outils de mobilité/communication adaptés ; implication dans les décisions ; accès au logement adapté ; participation citoyenne (vote)	Équipes éducatives et paramédicales des structures	Continue	Nombre de bénéficiaires équipés de supports de communication adaptés / Nombre d'activités d'autodétermination proposées dans l'année
4. Connaître et appréhender les besoins spécifiques des	Plaidoyer pour une étude de terrain/recensement ; formations variées des	Direction générale, en lien avec le GPF	Continue	Nombre de formations dispensées en lien avec le GPF /

personnes handicapées et particulièrement polyhandicapées	professionnels ; renforcement des liens avec le GPF			Avancement des démarches de recensement des besoins

ORIENTATION N°3 - MILITER DE MANIÈRE COLLECTIVE POUR L'AVANCÉE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Défi	Actions associées	Pilote	Échéance indicative	Indicateur(s) de suivi
1. Travailler en réseau avec les institutions et associations locales	Développement du réseau associatif local ; plaidoyer pour une structuration de la vie associative (charte, convention de secteur, cadre des tutelles)	Bureau, Président(e)	Continue	Nombre de rencontres avec les institutions et associations partenaires / Avancement des démarches de structuration engagées
2. Militer pour mieux faire comprendre l'enjeu des associations et favoriser l'accès aux droits fondamentaux	Action militante auprès des institutions locales ; collaboration avec les élus et administrations concernées	Bureau, Président(e)	Continue	Nombre de démarches/rencontres engagées auprès des institutions et élus
3. Développer au sein de l'association une culture de la réflexion éthique collective et pluridisciplinaire	Soutien aux professionnels dans leurs pratiques ; promotion de la bientraitance via le Comité d'éthique	Comité éthique	Continue	Nombre de saisines du Comité d'éthique traitées dans l'année / Nombre d'actions de sensibilisation à la bientraitance organisées

ORIENTATION N°4 - SOUTENIR ET INTÉGRER DAVANTAGE LES PARENTS ET FAMILLES DES PERSONNES HANDICAPÉES

Défi	Actions associées	Pilote	Échéance indicative	Indicateur(s) de suivi
1. Créer un réseau pour soutenir les parents et familles	Solutions de loisirs et rencontres ; repas communs et diffusion d'information ; accompagnement social complet	Équipes sociales des structures (MGP/SAJ)	Continue	Nombre d'évènements de rencontre organisés pour les familles dans l'année
2. Favoriser l'engagement des parents dans le développement de leur enfant	Retours ponctuels à domicile ; visites et portes ouvertes ; maintien du lien personnel/familles	Directions de structure	Continue	Nombre de retours à domicile organisés / Taux de participation des familles aux portes ouvertes
3. Favoriser l'engagement des familles dans la vie associative	Communication renforcée ; solutions de transport ; investissement des parents dans le CVS	Bureau, vie associative, en lien avec les CVS de chaque structure	Continue	Taux de participation des familles aux instances de la vie associative (CVS, AG)

ORIENTATION N°5 - SENSIBILISER ET CHANGER LE REGARD SUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Défi	Actions associées	Pilote	Échéance indicative	Indicateur(s) de suivi
1. Encourager la participation des bénéficiaires et de l'association à la vie de la cité	Participation via le dispositif PIMO ; participation à des sorties et évènements inclusifs	Structures (MGP/SAJ), en lien avec la vie associative	Continue	Nombre de temps PIMO organisés dans l'année / Nombre de sorties et évènements inclusifs suivis
2. Sensibiliser au niveau global à la fragilité et à l'intérêt de sa protection	Projets communs avec le Collectif Handicaps/institutions ; réflexion sur un mécénat citoyen ; outils de communication ; visibilité au quotidien	Bureau, en lien avec la communication de l'association	Continue	Nombre de projets communs organisés avec des partenaires / Nombre d'outils de communication diffusés dans l'année

ORIENTATION N°6 - PÉRENNISER LE FONCTIONNEMENT INTERNE DES STRUCTURES ET DE L'ASSOCIATION

Défi	Actions associées	Pilote	Échéance indicative	Indicateur(s) de suivi
1. Maintenir la motivation, le bien-être et la reconnaissance du personnel	Formation et emploi local ; fidélisation du personnel paramédical ; consolidation des postes de direction	Direction générale, RH	Continue	Taux de turnover du personnel, notamment paramédical / Nombre de recrutements locaux réalisés dans l'année
2. Réfléchir à l'avenir du portage associatif	Soutien humain à la vie associative ; réflexion sur les perspectives de la vie associative	Bureau, Conseil d'administration	Réflexion 2027-2029, jalon formalisé en 2029	Nombre de nouveaux membres bénévoles engagés / Avancement de la réflexion sur le portage associatif
3. Créer du lien avec les mécènes et les partenaires	Structuration interne du mécénat ; renforcement des échanges avec mécènes et partenaires	Bureau, en lien avec la direction générale	Continue	Nombre de mécènes/partenaires actifs recensés / Formalisation d'une procédure interne de gestion du mécénat